

Reçu en préfecture le 02/06/2020





ID: 093-229300082-20200528-2020_05_28_010-DE



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 28 mai 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Grandin, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS:

 $\hbox{M. Ta\"{i}bi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Coppi, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun}$







Affiché le





Délibération n° 05-02 du 28 mai 2020

AVENANTS N°2 AUX LOTS 3, 4 ET 8 DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU COLLÈGE GUSTAVE COURBET À PIERREFITTE-SUR-SEINE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le marché n° 20179300001911 notifié le 20 mars 2017 à la société IREM,

Vu le marché n° 20169300001863 notifié le 23 décembre 2016 à la société BRUNIER.

Vu le marché n° 20169300001866 notifié le 22 décembre 2016 à la société MEDINOX,

Vu les avis de la commission d'appel d'offres en date du 16 avril 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet d'avenant n° 2, dont projet annexé, au marché n° 20179300001911 conclu avec l'entreprise IREM pour les travaux de restructuration et d'extension du collège Gustave Courbet à Pierrefitte-sur-Seine Lot n°3 : électricité, augmentant de 26 650,71 euros HT soit 31 980,85 euros TTC le montant du marché en l'établissant à 1 848 347,29 euros HT soit 2 218 016,75 euros TTC,
- APPROUVE le projet d'avenant n°2, dont projet annexé, au marché n° 20169300001863 conclu avec l'entreprise BRUNIER pour les travaux de restructuration et d'extension du collège Gustave Courbet à Pierrefitte-sur-Seine Lot n° 4 : CVC plomberie, augmentant de 257 264,52 euros HT soit 308 717,42 euros TTC le montant du marché en l'établissant à 2 672 824,28 euros HT soit 3 207 389,13 euros TTC,



Envoyé en préfecture le 02/06/2020

Reçu en préfecture le 02/06/2020

Affiché le



ID: 093-229300082-20200528-2020_05_28_010-DE

- APPROUVE le projet d'avenant n°2, dont projet annexé, au marché n° 20169300001866 conclu avec l'entreprise MEDINOX pour les travaux de restructuration et d'extension du collège Gustave Courbet à Pierrefitte-sur-Seine Lot n°8 : équipements et matériel de cuisine, office et SEGPA), augmentant de 3 024,00 euros HT soit 3 628,00 euros TTC le montant du marché en l'établissant à 950 214,00 euros HT soit 1 140 256,80 euros TTC,
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer les avenants correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.